



Réseau de recherche
en santé des populations
du Québec

PPSP

Politiques publiques
et santé des populations

Appel de propositions d'initiatives structurantes

Quelle gouvernance pour renforcer la capacité d'action et la légitimité de la santé publique ?

Axe Politiques publiques et santé des populations

Date limite de soumission : 2 mai 2022

Dépôt : coordination.ppsp@gmail.com

Montant : 15 000\$

La recherche en santé des populations vise à identifier, comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé afin d'orienter les interventions de santé publique et éclairer les politiques publiques dans le but de participer à l'amélioration de la santé des populations. La mission du RRSPQ est de soutenir le développement de la capacité de recherche en santé des populations au Québec. Les collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles, essentielles à la compréhension des problèmes de santé contemporains, sont privilégiées.

But du concours

Conformément à cette mission, le but de ce concours est de permettre à des chercheuses et chercheurs de différents sites et secteurs au Québec de développer un projet de recherche structurantⁱ sur la problématique de la gouvernance de la santé publique, en particulier à la mise en œuvre et aux effets des caractéristiques de la gouvernance sur la capacité d'action et la légitimité de la santé publique. Les projets intégrant une perspective comparative, entre fonctions de la gouvernance de la santé publique ou entre cas, seront privilégiés.

La pandémie a mis en évidence l'importance des missions de protection et de prévention pour la santé publique, mais aussi celle de l'action sur des conditions de vie qui ne relèvent pas directement des compétences des institutions de santé publique pour réduire les inégalités sociales de santé. Pour parvenir à exercer ces missions, la santé publique doit s'appuyer sur une gouvernance réactive et souple, tant à l'intérieur des institutions de santé publique que dans leurs interactions avec d'autres administrations, secteurs ou organismes qui peuvent intervenir sur des déterminants de la santé. Cet appel s'intéresse aux

caractéristiques de la gouvernance de la santé publique et à leurs effets sur la capacité d'action et la légitimité de la santé publique. Quelles caractéristiques de la gouvernance organisationnelle (dans le fonctionnement des institutions de santé publique), de la gouvernance verticale (entre paliers de gouvernement) et de la gouvernance intersectorielle (en interaction avec les autres secteurs d'action publique) favorisent ou entravent la capacité d'action et la légitimité des institutions de santé publique?

Les propositions de projets pourront porter sur différentes fonctions de la gouvernance de la santé publique, sur des fonctions de gouvernance non spécifiques à la santé publique, mais qui ont des conséquences pour son action, sur les dimensions verticale et intersectorielle de la gouvernance et pour la santé publique.

Dans ce contexte, l'axe Politiques publiques et santé des populations (PSSP) du RRSPQ entend soutenir une initiative structurante ⁽¹⁾ afin de favoriser l'obtention de subventions externes auprès d'organismes subventionnaires. Chaque projet doit permettre de tester des questions ou des méthodes originales portant sur la thématique de la gouvernance de la santé publique, de sa mise en œuvre et de ses effets sur la capacité d'action et la légitimité de la santé publique. Ces aspects doivent être clairement démontrés lors de la rédaction du projet. L'équipe de recherche doit expliquer le rôle structurant du projet, par exemple en regroupant des chercheuses, chercheurs, des équipes de recherche ou des utilisatrices, utilisateurs de connaissances de différentes institutions, disciplines ou secteurs d'intervention autour d'un même questionnement scientifique. Les collaborations entre les axes du RRSPQ et d'autres organismes impliqués seront considérées positivement.

Critères d'admissibilité

- Ce concours est ouvert aux membres chercheurs réguliers du RRSPQ.
- Au moment du versement des fonds, l'équipe ne devra pas disposer de fonds provenant d'un autre organisme subventionnaire pour la réalisation de ce projet.
- Un.e membre chercheuse régulière, chercheur régulier du RRSPQ ne peut soumettre qu'une seule demande dans le cadre du concours sur le thème de la gouvernance de la santé publique, en tant que chercheur principal ou co-chercheur principal.
- Un.e même chercheuse, chercheur peut déposer plusieurs soumissions ou apparaître comme co-chercheur dans plusieurs soumissions aux concours actuels de soutien à des initiatives structurantes du RRSPQ et de ses Axes. Toutefois, afin de donner un accès équitable à ce soutien au plus grand nombre de nos membres, un.e même chercheuse, chercheur (chercheur principal ou co-chercheur) ne peut être financé plus d'une fois par année. Si un.e même chercheuse, chercheur apparaît dans plusieurs soumissions aux concours d'IS du réseau, la priorité pourra être donnée à la soumission qui a obtenu le score le plus élevé lors de l'évaluation.
- L'équipe doit s'engager à soumettre une demande de subvention à un organisme externe (autre que le RRSPQ) au terme de ce soutien financier et en informer les responsables des axes stratégiques.
- Les recensions des écrits, même systématiques, ne peuvent constituer des projets admissibles dans le cadre de ce concours.
- Le même projet ne peut être financé qu'une seule fois par le FRQS, le RRSPQ et/ou ses axes stratégiques et Programmes de formation.

Critères d'évaluation

L'évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants :

- Qualité scientifique : clarté de la problématique et des objectifs; rigueur de la méthodologie; faisabilité de la proposition et de l'échéancier de réalisation; résultats escomptés et retombées en termes de projet futur ou d'impact de la recherche sur la société.
- Pertinence en lien avec les domaines de recherche privilégiés de l'axe stratégique du RRSPQ qui finance cet appel, en particulier concernant la gouvernance de la santé publique.
- Les projets adoptant une perspective d'analyse comparative seront privilégiés.
- Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe : les chercheurs doivent avoir des expertises différentes et complémentaires.
- La priorité sera donnée aux projets incluant au moins deux membres chercheurs réguliers du RRSPQ provenant de deux universités différentes.
- Collaborations/partenariats à forte valeur ajoutée (partenaire communautaire, acteurs clés en politique de santé, utilisateurs de connaissancesⁱⁱ, etc.).
- Effet levier : la capacité d'attirer des partenaires et d'obtenir d'autres sources de financement.
- Plan de pérennité : la description des perspectives de développement du projet au-delà de l'année du financement par le RRSPQ.
- La description d'un échéancier clair et réaliste : l'échéancier doit s'étaler sur un an.
- Le RRSPQ reconnaît l'importance de la prise en compte des principes de la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) des Fonds de recherche du Québec (<https://frq.gouv.qc.ca/equite-diversite-et-inclusion-edi/>).

Engagements

- Les chercheuses, chercheurs qui seront financés devront soumettre un rapport financier pour démontrer l'utilisation des sommes allouées et un rapport scientifique.
- Les chercheuses, chercheurs financés s'engagent à mentionner la participation financière du RRSPQ et à utiliser le logo du RRSPQ (si possible), y compris les publications, annonces, communications. Les formulations suivantes sont suggérées :
« L'équipe de recherche remercie l'axe Politiques publiques du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) pour sa contribution au financement de ce projet. »
"The research team would like to thank the Public Policy axis of the Quebec Population Health Research Network (QPHRN) for its contribution to the financing of this project."
- Les lauréates, lauréats acceptent de publier le titre et un résumé de leur recherche (en français et anglais) sur le site web du RRSPQ dès l'annonce de leur sélection.
- Les chercheuses, chercheurs qui seront financés sont attendus à la journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion.

Dépôt des demandes et date limite

Les demandes doivent être soumises avec un seul fichier attaché (Microsoft Word ou PDF) par courrier électronique en mentionnant en objet : « Concours – Initiative structurante » au plus tard le **2 mai 2022** à 17h, à l'adresse suivante : coordination.ppsp@gmail.com

[Téléchargez le formulaire de soumission](#)

Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées par un comité mis sur pied par l'axe Politiques publiques et santé des populations et les résultats seront communiqués dans le mois suivant la date limite de soumission des projets dans la mesure de la disponibilité des évaluateurs désignés.

Information

Pour tout autre renseignement, communiquez avec Maël Permal, coordonnatrice de l'axe PPSP, à l'adresse suivante : coordination.ppsp@gmail.com

ⁱ Une initiative structurante a pour objectif de mettre en lien des chercheurs individuels, des équipes ou d'autres regroupements de chercheurs, et des partenaires des milieux publics, privés ou communautaires. Cette initiative structurante peut prendre la forme d'un grand projet (événement de diffusion, de promotion, ou d'échange scientifique; chantier de recherche, etc.) ou d'une infrastructure collective (mise sur pied de services communs; élaboration d'une plate-forme technique ou électronique; regroupement d'expertise au service des chercheurs; élaboration d'une base de données; etc.). Il doit être démontré de quelles façons l'initiative structurante projetée – besoin identifié, objectifs visés, priorités établies, moyens mis en place et activités planifiées – permettra le développement de liens cohérents et productifs entre les chercheurs du réseau et avec les partenaires des milieux publics, privés ou communautaires (la présente définition est inspirée de <https://frq.gouv.qc.ca/programme/regroupements-strategiques-rg-2020-2021/>).

ⁱⁱ Tel que défini par les IRSC, un utilisateur de connaissances est une personne : 1) susceptible d'utiliser les connaissances issues de la recherche pour prendre des décisions éclairées au sujet de politiques, de programmes et/ou de pratiques en matière de santé; 2) dont le niveau de participation au processus de recherche peut varier en intensité et en complexité, selon la nature de la recherche et les besoins de l'utilisateur en matière d'information; 3) qui peut être, par exemple, un praticien, un responsable des politiques, un éducateur, un décideur, un administrateur des soins de santé ou un dirigeant communautaire, ou encore une personne d'un groupe de patients, d'un organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé, d'un organisme non gouvernemental ou des médias. (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#u-z>)